

A

**CONVOCAATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mercredi **26 octobre 2016 à 20h00'** à la Maison Communale, Place Communale, 6 à Anhée .
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième –troisième convocation.

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Modifications budgétaires n°2 : décisions
- 4° Taux prévisionnel de couverture des déchets : décision
- 5° Fabrique d'église protestante - budget 2017 : avis
- 6° Intercommunale IMIO - assemblée générale ordinaire : décisions
- 7° Ecoles communales de l'entité d'Anhée - année scolaire 2016/2017 - attribution du capital-périodes : décisions
- 8° Ecoles communales de l'entité d'Anhée - année scolaire 2016/2017 - organisation du niveau maternel : décisions
- 9° La Dinantaise - travaux de rénovation du Presbytère de Haut-Le-Wastia en trois logements et un vestiaire : convention de marché conjoint : décisions
- 10° Programme Communal de Développement Rural - rénovation du four à pain, place d'Annevoie : collaboration en matière d'étude, de direction et de surveillance pour les prestations d'établissement du cadastre de l'égouttage « curage et endoscopie à Annevoie » - convention : décisions
- 11° Voiries agricoles : réfection du chemin du Mazy à Bioul - contrat d'étude et de coordination en matière de sécurité et santé : approbation
- 12° Voiries agricoles : réfection du chemin d'Ohet à Haut-Le-Wastia - contrat d'étude et de coordination en matière de sécurité et santé : approbation
- 13° Rénovation de l'école de Bioul : aménagement d'un grenier en réfectoire - contrat d'étude et de coordination en matière de sécurité et santé : approbation
- 14° Placement d'un abribus en béton pour voyageurs à Denée - convention : décisions
- 15° Achat d'une parcelle de terrain et d'un ensemble bâti à Anhée, rue Grande : décisions
- 16° Achat de parcelles à Annevoie-Bois Marly : décisions

A huis clos :

Personnel communal

- 17° Convention de mise à disposition d'un agent communal vers l'asbl ADL : décisions
 - 18° Convention de mise à disposition d'un agent communal vers l'asbl ADL : décisions
 - 19° Cessation de fonctions et autorisation à faire valoir ses droits à la pension de retraite : décisions
 - 20° Allocations de suppléance : décision
- Personnel enseignant**
- 21° Réaffectation temporaire d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 4 périodes de prestations hebdomadaires : ratification

22° Mise en disponibilité – perte partielle de charge d'un maître
spécial de religion protestante à raison de 2 périodes de prestations
hebdomadaires : ratification

23° Personnel enseignant : interruption de carrière partielle :
ratification

24° Désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.

Le Bourgmestre,
Luc Piette.

